



- Limite de zonage
- Périmètre de centralité
- Secteur bâti à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1)
- Zones humides (L.151.23)
- Zone inondable
- Cours d'eau à protéger
- Haie à protéger
- PDIPR
- ▲ Petit patrimoine à conserver (L151-11 2°)
- Périmètre archéologique

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Surface (m²) Bénéficiaire
1	Cheminement piétonnier	375 Commune
2	Extension du cimetière	4 100,00 Commune

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
 Commune de  
**BAULON**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
**DOSSIER D'APPROBATION**  
 Pièce n°6.2  
**PLAN DE ZONAGE**  
 Planche Sud

échelle 1/5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
élaboration du PLU	09.11.2016	02.05.2019	10.01.2020

